PV approuvé lors de la réunion du CM du30/05/2024 PV affiché le 31/05 /2024

# Procès-Verbal valant compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Présents : RÉSONET Danielle, MALVAL Élodie, BERGER Serge, RIMBAULT Éric, PARIS Leïla, PAQUET Daniel (arrivé à 20h25), TRAVERS Baptiste.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : David BARRIER à Serge BER-GER, Sandrine DUBOIS à Danielle RESONET, Thibaut DIVAY à Elodie MALVAL. Était absent excusé : Hervé MIGNOT .

Secrétaire de séance : Elodie MALVAL

Madame le Maire fait approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 mars 2024.

#### 1-VOTE DES TAUX D'IMPOSITITON 2024 délib 2024-04-12

Mme le Maire rappelle les taux d'imposition de 2023:

- Taxe foncière (bâti): 34.75 %

- Taxe foncière (non bâti): 36,34 %

- Taxe d'habitation: 13.13 %

La commission des finances réunie le 18 mars a préparé le budget 2024 qui sera voté, au regard des travaux engagés, elle propose d'augmenter les taux d'imposition, plusieurs scénarios ont été étudiés l'augmentation de 4 % .

Elle explique que le produit attendu serait de 127 018 euros.

Entendu les explications de Mme le Maire, le conseil municipal décide à la majorité d'augmenter les taux de 4% et de fixer les taux d'imposition comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.14 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.79 %

- Taxe d'habitation: 13.66 %

	bases prévisionnelles 2024	TX 2023	produit attendu	avec augm de 4%	produit attendu
TFB	315 200,00 €	34,75%	109 532 €	36,14%	113 913 €
TFNB	30 700,00 €	36,34%	11 156 €	37,79%	11 602 €
TH	11 000,00 €	13,13%	1 444 €	13,66%	1 503 €
TOTAL			122 133 €		127 018 €

Présents 6 Votants : 9 Pour : 7 Contre ; / Abstention :2

# 2-AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023-annule et remplace LA DÉLIBÉRATION 2024-02-06 DU 15 FÉVRIER 2024 délib 2024-04-13

Madame le Maire explique que l'affectation des résultats voté lors de la séance de février ne tenait pas compte de la perte de recettes de fonctionnement à attendre en 2024, notamment du Département, il y a donc lieu de corriger cette affectation de résultat pour le bon équilibre du budget.

Constatant	que le comp	te administratif	fait apparaître:
------------	-------------	------------------	------------------

-un excédent de fonctionnement de :	76 453.58
-un excédent reporté de :	87 316.87
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	163 770.45
-un excédent d'investissement de :	162 284.16
-un déficit des restes à réaliser de :	23 370.00
Soit un excédent de financement de	138 914.16

# **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 :	163 770.45
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	70 000.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	93 770.45

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT

162 284.16

Présents 6 Votants : 9 Pour : 9 Contre ; / Abstention : /

#### 3-VOTE DU BUDGET COMMUNE délib 2024-04-14

74 986,00 101 400,00
101 400,00
5 326,00
210 755,00
2 880,00
100,00
22 264,98
417 712,45

FONCTIONNEMENT	Vote 2024
70- Produits des services	2 250,00
73- Impôts et taxes	194 416,00
74- Dotations et subventions	117 161,00
75- Autres produits de gestion courante	10 010,00
76- Produits financiers	5,00
77- Produits spécifiques	100,00
Excédent de fonctionnement reporté	93 770,45
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	417 712,45

INVESTISSEMENT	Vote 2024
16- Rembours emprunts	32 891,00
204 – Subvention d'équipement versées- Amortis dépenses RIPAME	1 431,00
21 – achats et travaux	
Acquisition matériel	10 000,00
Rénovation énergétique du commerce	51 315,14
Extension réseau électrique « l'Orrière»	1 800,00
Réfection « pont du Bois Péan »	12 000,00
Aménagement du bourg rte du verger	751 370,00
Projet énergies renouvelables-études	5 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	865 807,14

INVESTISSEMENT	Vote 2024
001 –Excédent d'investissement reporté	162 284,16
10222 -FCTVA	2 308,00
10226- Taxe d'aménagement	3 000,00
1068 – excédent de fonction.capitalisé	70 000,00
13- revers subv perçues par le RPE	26,00
1323- subventions du département ( rénovation énergétique et travaux rte du verger)	27 000,00
13241-subventions Vitré Co	123 600,00
13462-DSIL ( pont du Bois péan)	3 777,00
13361- DETR	62 650,00
1345- AMENDES DE POLICE	29397,00
16-emprunt	359 500,00
Recettes d'ordre	2 264 98
Virement de la section de fonctionnement	20 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	865 807,14

Présents: 7 Votants: 10 Pour: 8 Contre:/ Abstention: 2

# 4-VOTE DU BUDGET LA LANDE 2 délib 2024-04-15

DEPENSES de fonctionnement	Vote 2024
6045 -études	5 800,00
605 - travaux	107 000,12
65888- autres charges	5,00
66111- intérêts de l'emprunt	
TOTAL DEPENSES REELLES	112 805,12
71355-variation des stocks	140 814,72
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	140 814.72
TOTAL DEPENSES	253 619,84

RECETTES de fonctionnement	Vote 2024
7015 – vente de terrains	82 016,00
7552 –subvention du budget général	91 918,00
7588-autres dépenses	5,00
002-excédent de fonctionnement reporté	17 509,81
TOTAL RECETTES REELLES	191 448,81
71355-variation des stocks	62 171,03
TOTAL RECETTES D'ORDRE	62 171,03

TOTAL RECETTES	

253 619,84

Dépense d'investissement	Vote 2024
Déficit reporté	140 814,72
3355- écriture d'ordre - travaux	62 171,03
TOTAL DEPENSES	202 985,75
Recettes d'investissement	Vote 2024
Recettes d'investissement  16 - emprunt	Vote 2024 62 171,03

Présents: 7 Votants: 10 Pour 10 Contre: / Abstention:/

#### 4-VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS délib 2024-04-16

Elodie MALVAL, adjointe en charge des associations, présente les demandes de subvention de fonctionnement déposées par l'Association « la Ruche CSF Montreuil - Landavran » et le « Comité d'Animation et de Loisirs de Landavran ».

Concernant « la Ruche CSF », elle rappelle que la demande de financement est répartie à part égale entre les communes de Montreuil et de Landavran et signale que la commune de Montreuil a voté une subvention de 10 701 euros, elle propose donc de s'aligner sur ce montant.

Elle donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier remis par le CAL détaillant la demande de 1 500 euros (achat d'un stand, rénovation du matériel, participation à l'achat de gobelets éco-responsables).

Elle propose que la commune prenne en charge la location du groupe électrogène nécessaire à l'animation « Veau de Pentecôte » d'un montant de 552 € HT soit 663 € ttc.

Elle propose de voter les montants comme suit :

La Ruche CSF Montreuil -Landavran					10 701.00€
Comité	d'Animations	et	de	Loisirs	300.00 €
Landavran					

Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité les subventions proposées.

Présents : 7
Votants : 10
Pour 10
Contre : /
Abstention : /

Le CAL signale également que des travaux de mise aux normes du tableau électrique et de sécurisation de la porte seraient à prévoir.

Le Conseil Municipal, après discussion, interviendra prioritairement sur le tableau électrique.

# **QUESTIONS DIVERSES**

La commémoration du 8 mai 1945 aura lieu à Champeaux à 11h15.

Mise en location des terres du CCAS (la Houssais et la mare aux bauds): 2 demandes ont été reçues, une de Champeaux et une de Landavran. Le Conseil Municipal donne sa préférence à l'agriculteur de Landavran et charge Mme le Maire de préparer le bail rural.

La séance est levée à 22h36.

Le Maire, Danielle RESONET

Le secrétaire, Elodie MALVAL